

Flers Agglo			
Communauté d'agglomération			
Date	Délibération	Nature	Folio n°
11.04.2024	2024-1117	2.2	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

SEANCE N° 22 DU 11 AVRIL 2024

33 questions, numérotées 2024-1114 à 2024-1146

DELIBERATION

**PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA FERTE MACE
MODIFICATION N° 2
APPROBATION**

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Communautaire, convoqué dans les délais légaux, s'est réuni à la Salle Culturelle de la Varenne - Rue Jean Dumas - 61440 Messei, sous la présidence de Yves GOASDOUE, Président de Flers Agglo.

Outre le Président, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Vice-Présidents : Michel DUMAINE (Messei), Vincent BEAUMONT (La Ferrière aux Etangs), Omar AYAD (Flers), Stéphan GRAVELAT (Les Monts d'Andaine), François BAILLE (Athis Val de Rouvre), Jacques FORTIS (Briouze), Anne GOUELIBO (La Lande Patry), Béatrice GUYOT (Landisacq), Laurent JUMELINE (Flers), Jérémy PREVOST (Flers), Gilles RABACHE (Caligny), Thierry RAUX (Saint Philbert sur Orne), Stéphane TERRIER (Saint Georges des Groseillers) et Sylvie THIEULENT (La Selle la Forge)

Conseillers titulaires : Annette HAMMELIN (Athis Val de Rouvre), Daniel BIGEON (Dompierre), Chantal CORVEE (Saint Georges des Groseillers), Alain LANGE, Eliane DENIAUX et Kévin LEGEAY (Athis Val de Rouvre), Sylvain BOULANT (Aubusson), Jean-Louis PELLERIN (Banvou), Alexandra TERTRE (La Bazoque), Jean-Marie GAUDIN (Bellou en Houleme), Didier VIECELI (Berjou), Véronique NOEL (Briouze), Xavier DE SAINT POL (Cahan), Hervé BORDERIE (Cerisy Belle Etoile), Agnès MORICE (La Chapelle au Moine), Jean-Claude DORSY (La Chapelle Biche), Didier LANGLIN (Le Châtelier), Jacky LECOQ (La Coulonche), Gérard PIERRE (Durcet), Claude GASNIER (Echalou), Michel LEROYER, Sylvie ERRARD, Olivier BREUIL, Véronique CLEMENTE DA CONCEICAO, Guy MIDY, Christine GERVAIS et José COLLADO (La Ferté Macé), Gaëlle PIOLINE, Lori HELLOCO, Sophie RENAUDIN, Subay SAHIN, Angela PRESSE, Dominique ARMAND, Leïla HARDY, Thierry AUBIN, Annick ROBIN-MOITRY, Yvette LERICHOME, Bruno ASSELOT, Jean-François BRISSET, Tâm NGUYEN, Sylvie DUFOUR et Emmanuelle BERGOT (Flers), Bruno AUVRAY (Le Graïs), Michel LAMY (La Lande Patry), Didier DELAPORTE (La Lande Saint Siméon), Gérard BERNET (Landigou), Bernard MESENGE (Lonlay le Tesson), Jean-Marie DELANGE (Le Ménil de Briouze), Jacky ALLEAU (Ménil Hubert sur Orne), Régine POTTIER (Messei), Antoine GERARD (Montilly sur Noireau), Marilyne CORREYEUR (Les Monts d'Andaine), Jean-Luc LEPORTIER (Pointel), Jean-Claude GUILLEMIN (Saint André de Messei), Jean-Luc CHAMPIN (Saint Clair de Halouze), Frédéric LECHEVALIER et Chloé EUSTACHE (Saint Georges des Groseillers), Jean-Marie POTHE (Saint Paul), Michèle GUICHETEAU (Saint Pierre du Regard), Emmanuel LE SECQ (Sainte Honorine la Chardonne), Marc SIMON (Sainte Opportune) et Charlie LETETREL (Saires la Verrerie).

Conseillers suppléants : Bruno BOISSAIS (Aubusson), Didier MICHEL (Banvou), Sandrine DESTAIS (La Bazoque), Jacqueline ONFRAY (Bellou en Houleme), Bénédicte BON (Berjou), Isabelle BLAIS (Cahan), Laurence COTARD (Caligny), Sébastien AMOROS (Cerisy Belle Etoile), Jean-Jacques ALEXANDRE (La Chapelle au Moine), Marie-Christine LEDEUX (La Chapelle Biche), Thérèse SOUTIF (Le Châtelier), Stanislas BISSON (La Coulonche), Alain LESELLIER (Dompierre), Jean-Pierre GOSSELIN (Durcet), Bruno LANDEMORE (Echalou), Laurence LALES (La Ferrière aux Etangs), Jean-François COUPRIT (Le Graïs), Serge PARIS (La Lande Saint Siméon), Nathalie LIEFOOGHE (Landigou), Agathe PRIEUR (Landisacq), Patrice BIDAULT (Lonlay le Tesson), Gérard THOMAS (Le Ménil de Briouze), Gilbert GUERIN (Ménil Hubert sur Orne), Françoise GRASSET (Montilly sur Noireau), Thibault GALLOT (Pointel), Dominique VEGEE (Saint André de Messei), Nathalie GUITTON (Saint Clair de Halouze), Stéphane JENVRIN (Saint Paul), Margaret BRAULT (Saint Philbert sur Orne), Sylvain VOISIN (Saint Pierre du Regard), Catherine LECHERPY (Sainte Honorine la Chardonne), Arnaud LEMANCEL (Sainte Opportune), Marc DENIS (Saires la Verrerie), Claude LEBEURRIER (La Selle la Forge).

Titulaire absent		Suppléant présent		Questions
Sylvain BOULANT	Alexandra TERTRE	Bruno SANDRINE	BOISSAIS DESTAIS	Ensemble de la séance

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :

Mandant		Mandataire		Questions
Dominique ARMAND		Leïla HARDY		2024-1114 à 2024-1121
		Lori HELLOCO		2024-1122 à la fin
Kévin LEGEAY	Thierry RAUX	Omar AYAD	Laurent JUMELINE	Ensemble de la séance
Yvette LERICHOME	Chloé EUSTACHE	Bruno ASSELOT	Stéphane TERRIER	
Frédéric LECHEVALIER	Tâm NGUYEN	Chantal CORVEE	Jean-François BRISSET	

Excusés : Subay SAHIN (2024-1130 à la fin) ; Marc SIMON (ensemble de la séance)

Absents : Gaëlle PIOLINE (2024-1114 à 2024-1116) ; Lori HELLOCO (2024-1114 à 2024-1121) ; Angela PRESSE (2024-1114 à 2024-1117) ; Didier VIECELI, Gérard PIERRE, Olivier BREUIL, Véronique CLEMENTE DA CONCEICAO, Guy MIDY, Christine GERVAIS, Thierry AUBIN, Sylvie DUFOUR, Emmanuelle BERGOT et Marilyne CORREYEUR (ensemble de la séance)

Question	Présents	Votants	Question	Présents	Votants
2024-1114 à 2024-1116	56	63	2024-1122 à 2024-1127	59	66
2024-1117	57	64	2024-1128	58	65
2024-1118	58	65	2024-1129	59	66
2024-1119	57	64	2024-1130	58	63
2024-1120 et 2024-1121	58	65	2024-1131 à la fin	58	65

EFFECTIF	
En exercice	: 76
Quorum	: 39

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance :	Clôture effectuée à :	Liste des délibérations affichée le :	Date de mise en ligne sur le site internet
04.04.2024	19 H 40	Véronique NOËL	21 H 45	12.04.2024	17.04.2024

R A P P O R T

Présenté par
Michel DUMAINE
Vice-Président

Flers Agglo		N°	Date	Question	
ENSEMBLE 1 Commission Urbanisme de Programmation et Politique de l'Habitat		19	26.03.2024	1	
CONSEIL	Séance	22	11.04.2024	N° d'ordre	N° délibération
				4	2024-1117

OBJET	PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA FERTE MACE – MODIFICATION N° 2 – APPROBATION
--------------	--

SDC/EA

Chers Collègues,

Par arrêté n° 23 A 281 du 23 octobre 2023, Monsieur le Président de Flers Agglo a autorisé l'ouverture de l'enquête publique de la modification n° 2 du Plan Local d'Urbanisme de La Ferté Macé.

Cette modification du document portait notamment sur :

- Modification du règlement avec le statut des routes départementales n° 908,18 et 916 (II-1)
- Mise à jour des emplacements réservés (II-2)
- Modification de zonage – quartier de l'ancienne gare (II-3)
- Modification de zonage – Friche « Frères Robinet » (II-4)
- Création d'une servitude de maintien et de renforcement de la diversité commerciale (II-5)
- Modification du règlement (II-6)
- Prise en compte de la servitude aéronautique de dégagement de l'aérodrome de Bagnoles de l'Orne (II-7)

La modification a été mise en œuvre conformément aux articles L 153-36 à L 153-44, R 153-20 à R 153-22 du Code de l'Urbanisme. Une enquête publique d'un mois a été organisée du 4 décembre 2023 au 4 janvier 2024 inclus.

Vu l'avis de la MRAE en date du 12 octobre 2023, ne soumettant pas le dossier à évaluation environnementale,

Vu l'avis favorable avec réserve de la CDPENAF en date du 2 novembre 2023,

Vu l'avis favorable de l'Architecte des bâtiments de France en date du 8 août 2023,

Vu l'avis assorti de recommandation de la Chambre d'Agriculture en date du 11 septembre 2023,

Vu l'avis favorable assorti de recommandations en date du 18 octobre 2023 de Monsieur le Préfet,

Vu l'avis favorable du Conseil Départemental de l'Orne en date du 21 août 2023,

Flers Agglo Communauté d'agglomération	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	11.04.2024	2024-1117	2.2	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

Vu l'avis favorable de la Chambre de Commerces et d'Industries du 20 octobre 2023,

Vu les avis tacites de la Chambre des Métiers et du Conseil Régional de Normandie,

Vu l'avis favorable assorti de recommandations du Parc Naturel Régional Normandie Maine en date du 25 août 2023

Vu l'avis favorable de la mairie de la Ferté Macé en date du 28 septembre 2023

Vu l'avis favorable de Monsieur le Commissaire enquêteur en date du 2 février 2024,

Lors de l'enquête publique, deux observations ont été déposées sur le registre papier.

De plus, dans le cadre de la concertation, le projet de modification a été mis en ligne avec un registre d'enquête dématérialisé sur le site internet de Flers Agglo. Il a été décompté 257 visites sur le dossier d'enquête dématérialisé, dont 49 téléchargements, mais aucune observation.

Il est proposé de prendre en compte :

- la demande de Monsieur le Maire de la Ferté Macé (en observation sur le registre), à savoir de porter à 20 mètres la hauteur des constructions en zone Uz
- la demande de la CDPENAF à savoir : intégrer la distance de moins de 30 mètres entre la construction principale et l'annexe en zone A et N
- la recommandation du Parc Normandie Maine, à savoir : en zone U et Uz : « Préciser que des essences diversifiées devront être plantées afin d'interdire les haies mono-spécifiques » et indiquer que la liste des espèces qui sera annexée au PLU est indicative

Les autres recommandations du Parc Normandie Maine, et remarques de la Chambre d'Agriculture, de Monsieur le Préfet ne sont pas prises en compte. Flers Agglo considère notamment que la doctrine de la CDPENAF portant sur les annexes et extensions en zones A et N n'est pas créatrice de droit et que le lexique national ne s'applique pas au PLU de La Ferté Macé.

Par ailleurs, la servitude aéronautique de dégagement de l'aérodrome de Bagnoles de l'Orne ayant déjà été intégrée dans le PLU par arrêté de mise à jour 20A45 du 7/12/2020, cet objet est supprimé de la modification n°2.

L'article L5211-57 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que « *Les décisions du conseil d'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont les effets ne concernent qu'une seule des communes membres ne peuvent être prises qu'après avis du conseil municipal de cette commune. S'il n'a pas été rendu dans le délai de trois mois à compter de la transmission du projet de la communauté, l'avis est réputé favorable. Lorsque cet avis est défavorable, la décision est prise à la majorité des deux tiers des membres du conseil de l'établissement public de coopération intercommunale.* ». Aussi, Flers Agglo a sollicité l'avis du conseil municipal de La Ferté Macé le 14 février 2024 suite aux conclusions du commissaire enquêteur et au regard du projet de délibération de Flers Agglo.

Le Conseil Municipal de la Ferté Macé a pris une délibération favorable le 4 avril 2024.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

- 1 – APPROUVER** la modification n° 2 du PLU de La Ferté Macé avec la prise en compte des modifications ci-dessus décrites.
- 2 – PRECISER** que la modification sera exécutoire à l'issue d'un délai d'un mois à compter de la transmission du dossier à la Préfecture, compte tenu de l'absence de SCOT (articles L 153-24 et 153-25 du Code de l'Urbanisme).
- 3 – INDICQUER** que la présente délibération sera affichée au siège de la Flers Agglo et de la Mairie de La Ferté Macé pendant un mois et que mention de cet affichage sera insérée dans un journal local (articles R 153-20 et R 153-21 du code de l'Urbanisme). La délibération produira ses effets juridiques dès l'exécution de l'ensemble des formalités prévues au premier alinéa de l'article R 153-21 du Code de l'Urbanisme, la date à prendre en compte pour l'affichage étant celle du premier jour où il est effectué.
- 4 – PRECISER** qu'en application de l'article R 153-22 la publication de la modification n°2 du PLU de la Ferté Macé s'effectuera sur le portail national de l'urbanisme « geoportail-urbanisme.gouv.fr ». Et en application de l'article L 153-23, le PLU (y compris ses évolutions) est exécutoire sous réserve qu'il soit publié sur ledit portail.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

La Secrétaire de séance,

Le Président,

Véronique NOËL

Yves GOASDOUÉ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-200035814-20240411-2024-1117-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/04/2024

Publication : 17/04/2024